

Date du dépôt : / / (JJ/MM/AAAA)

Demandeur 1

M. Mme

Prénom:

Nom:

Avez-vous apporté vos avis de cotisation Féd-Prov? Oui Non

Date de naissance : / / (JJ/MM/AAAA)

N° d'assurance sociale:

Téléphone (jour):

Téléphone (soir):

Courriel:

Avez-vous fait faillite au cours des quatre (4) dernières années?

Oui Non Si oui, date de faillite

Adresse: App.:

Ville: Province:

Code postal:

Si nouvelle adresse, date du déménagement: / /

Avez-vous un RAP à rembourser? Oui Non

Si « Oui », nous fournir votre dernier avis de cotisation fédéral

Assurance médicament (Indiquez les mois qui s'appliquent)

Tous les mois doivent être couverts

Gouvernementale (RAMQ): De à

Mon propre régime collectif: De à

Régime collectif (parent/conjoint): De à

État Civil

Célibataire Conjoint de fait Marié(e) Séparé(e) Divorcé(e) Veuf / Veuve

Si votre état civil a changé dans l'année: Ancien état civil: Date du changement: / / (JJ/MM/AAAA)

Oui Non J'ai habité seul(e) toute l'année (excluant les personnes à charge) ²

Oui Non J'ai acheté une première habitation dans l'année ³

Oui Non J'ai vendu une résidence principale dans l'année ⁴

Oui Non En 2024, je possédais de la monnaie virtuelle? ⁵
(cryptomonnaie)

Habitation

Au 31 décembre, étiez-vous :

- Propriétaire ⁶
- Locataire ⁷
- Ni propriétaire, ni locataire ⁸

Matricule :

Fournir relevé 31 Si 70 ans et plus, loyer mensuel : \$

Personnes à charge (Enfants, parents, grands-parents, etc. vivant à la même adresse) ⁹

Étiez-vous une personne monoparentale à un moment de l'année? ¹⁰ Oui Non

Prénom	Nom	Lien	Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	PACA ¹¹	Personne ayant un handicap	Étudiant post-secondaire	Je paie une pension alimentaire
..... / /	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
..... / /	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
..... / /	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précisions:

- 1 - Demandeur**
- Le demandeur doit avoir produit sa dernière déclaration à notre cabinet l'année précédente car nous ne prenons plus de nouveaux clients (à l'exception d'un changement de conjoint);
 - Le demandeur doit avoir 18 ans ou plus.

Une personne à charge de moins de 18 ans qui a eu des revenus durant l'année est tenue de produire une déclaration d'impôts si elle paie de l'impôt. Parfois, cette personne peut aussi avoir droit à un remboursement. Vous devrez nous fournir les relevés fiscaux et nous jugerons si c'est nécessaire de les produire.

Si le demandeur est une personne à charge de 18 ans et plus et que vous désirez que nous produisions sa déclaration d'impôt, veuillez nous fournir un questionnaire distinct pour cette personne.

2 – Personne vivant seule

Vous avez droit au crédit pour personne vivant seule si, **durant toute l'année**, soit du 1er janvier au 31 décembre, vous avez occupé et tenu une habitation dans lequel vous viviez :

- Seul (sans conjoint);
- **Uniquement** avec une ou des personnes mineures;
- **Uniquement** avec votre ou vos enfants, petits-enfants ou arrières petits-enfants majeurs poursuivant à temps plein des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires.

Définition d'habitation : maison ou appartement qui est pourvu d'une salle de bain et d'un endroit où l'on peut préparer les repas et dans lequel la personne mange et dort.

3 – Première habitation

Vous êtes considérés comme un acheteur de première habitation si vous n'avez pas habité, au cours de l'année de l'acquisition et des quatre années précédentes, dans une autre habitation dont vous OU votre époux ou conjoint de fait étiez propriétaires.

4 – Vente de résidence principale

Votre résidence principale peut être l'une des habitations suivantes :

- Une maison;
- Un chalet;
- Une unité de copropriété (condominium);
- Un appartement dans un immeuble d'habitation;
- Un appartement dans un duplex;
- Une roulotte, une maison mobile ou une maison flottante.

***IMPORTANT :** Si vous possédez deux (2) résidences personnelles (ex. : une maison et un chalet), il est important de déterminer laquelle d'entre elles sera désignée comme résidence principale. Parfois, il est beaucoup plus avantageux de désigner votre chalet. Une fois que vous aurez fait votre choix, vous ne pourrez plus le modifier. C'est pourquoi nous pouvons vous aider à faire ce choix.*

Si vous avez vendu votre résidence, veuillez nous fournir les informations suivantes :

Adresse : _____

Ville : _____ **Code postal :** _____

Date d'acquisition : (JJ/MM/AAAA) _____ **Prix de vente :** _____

...../...../.....

Date de vente : (JJ/MM/AAAA) _____ **Prix d'achat :** _____

...../...../.....

5 – Cryptomonnaie

À partir de 2024, il est obligatoire de déclarer que vous possédez un crypto actif (monnaie virtuelle) même si vous en n'avez pas échangé/vendu.

Si vous avez acquis, détenu ou utilisé des cryptoactifs en 2024, vous devez remplir le formulaire *Déclaration relative aux cryptoactifs* (TP-21.4.39) et le joindre à votre déclaration de revenus. Si vous ne le faites pas, vous vous exposez à des pénalités.

Nous vous rappelons que si vous avez échangé et/ou vendu votre cryptomonnaie, vous devez le déclarer dans votre déclaration de revenus même si vous avez réalisé une perte. Cette perte pourra alors être utilisée ultérieurement contre du gain.

6 – Habitation : propriétaire

Propriétaire : (personne qui détient un titre de propriété inscrit au registre foncier)

Veillez fournir le numéro matricule ou désignations cadastrale inscrit sur le compte de taxes municipales de votre lieu de résidence au 31 décembre.

7 – Locataire ou sous-locataire

Locataire ou sous-locataire : (personne qui a conclu le bail de location ou de sous-location et qui par conséquent, est responsable du paiement du loyer).

Normalement, vous devriez avoir reçu un relevé 31 de votre propriétaire et devrez le fournir dans l'envoi de vos documents.

8 – Ni locataire, ni propriétaire

Veillez nous indiquer si vous habitez :

1. Dans un logement à loyer modique HLM
2. Chez un ami, parent ou autre
3. Dans un CHSLD
4. Dans une chambre
5. Autre : _____

9 – Personne à charge

Si la personne à charge a 18 ans et plus et que vous désirez que nous produisions sa déclaration d'impôt, veuillez fournir un questionnaire distinct pour cette personne.

10 – Personne monoparentale

SI vous avez été au moins une journée monoparentale au cours de l'année, vous devez inscrire OUI.

Lire la note n° 11 (important).

11 – PACA – Personne À Charge Admissible

Si vous étiez monoparentale, cette colonne s'applique à vous. Sinon, inutile de cocher cette section.

Cette section doit être cochée pour la personne à charge si vous désirez réclamer le crédit pour personne à charge admissible. Voici les conditions à remplir :

- Vous étiez monoparentale à un moment de l'année;
- Un seul parent peut réclamer ce crédit. Cela signifie que si vous êtes en garde partagée avec l'ex-conjoint, vous devez décider ensemble qui le demandera, sinon aucun de vous n'y aura droit (le gouvernement vous coupera le crédit et il est assez payant);
- Vous ne payez pas une pension alimentaire pour cette personne;
- Vous subveniez à ses besoins durant l'année;
- Vous viviez avec cette personne à charge dans un logement que vous habitez.

12 – Biens étrangers admissibles de plus de 100 000 \$ CAD

Si vous avez des biens étrangers admissibles de plus de 100 000 \$ CAD par personne, vous avez l'obligation fiscale de produire un formulaire T1135 auprès de l'ARC pour déclarer les biens étrangers. Si vous ne produisez pas ce formulaire, vous pourriez avoir à payer 2 500 \$ CAD de frais de pénalité par formulaire pour non-production.

Demandeur Oui Non

Conjoint Oui Non

**Vous devrez fournir le détail pour des biens d'une valeur de plus de 250 000 \$ CAD.*

13 – Acompte provisionnel

Si vous avez versé des acomptes au fédéral et/ou provincial, veuillez nous fournir le document qui les résume.